



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division Vie Educative des Elèves, des Ecoles et des Etablissements

Pôle d'expertise pédagogique
Division Vie Educative
des Elèves des Ecoles
et des Etablissements (DV4E)

Affaire suivie par :
Denis TUCHAIS
Délégué académique à l'éducation aux médias et à l'information (DAEMI)
Coordonnateur du CLEMI
Tel : 04 67 91 50 40
Courriel :
daemi@ac-montpellier.fr

Rectorat de Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex2

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

à
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'école,
S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/c de Madame et Messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs du
second degré

Objet : la politique académique en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI) : Lettre de rentrée 2021

Dans notre société hyper-connectée qui, depuis les attentats de 2015 jusqu'à l'insoutenable assassinat du professeur Samuel Paty, subit des atteintes aux Valeurs de la République, éduquer aux médias et à l'information est un défi majeur. A travers cet enseignement, se jouent la transmission et l'appropriation des principes de notre République.

Savoir utiliser l'information et les médias de manière autonome et raisonnée par une lecture critique ; produire, communiquer et partager des informations de façon éthique et responsable ; participer à la lutte contre le complotisme et la radicalisation telles sont les ambitions de l'éducation aux médias et à l'information.

Je souhaite que cet enseignement puisse être consolidé dans chaque école et établissement cette année dans le cadre de la politique académique.

Cette stratégie, qui s'inscrit dans l'action du pôle Valeurs, a pour volonté de favoriser la construction d'un parcours en éducation aux médias et à l'information à la fois coordonné, cohérent et signifiant pour les élèves depuis le cycle 3 jusqu'à la terminale. Il contribue, comme l'enseignement moral et civique, à la construction du parcours citoyen.

La politique académique en matière d'éducation aux médias et à l'information s'appuie sur trois piliers :

- **L'accompagnement des projets en EMI**

Dans le cadre du projet d'école ou de l'établissement, des différentes instances (conseil d'école, conseil pédagogique, CESC, CVL, CVC, etc.), les équipes pédagogiques et éducatives s'appuient sur les programmes scolaires des cycles 3 et 4 en EMI, et sur les programmes des disciplines au lycée (EMC, français, sciences...) pour construire des projets interdisciplinaires. Vous pouvez favoriser des projets inter-degrés et inter-cycles.

Dans les collèges et les lycées, les professeurs documentalistes sont les experts du domaine.

Par ailleurs, vous veillerez à sensibiliser les parents aux enjeux de l'éducation aux médias et à l'information. Ce sont des partenaires indispensables, notamment pour une éducation au bon usage des écrans.

Je vous invite à valoriser les médias scolaires, et plus particulièrement la webradio. Ce sont des outils pédagogiques puissants et fédérateurs qui permettent aux élèves d'éprouver l'expérience médiatique. Ils font aussi vivre la démocratie scolaire, l'expression et la créativité des élèves dans les établissements en les responsabilisant sur leurs droits et devoirs de publication. Un concours d'envergure nationale valorise ces productions, Médiatiks. Un espace commun de présentation des webradios de l'académie sera proposé sur la nouvelle interface du site académique.

Les formateurs en EMI, et particulièrement l'équipe du CLEMI représentée par les délégués départementaux présents auprès des DASEN dans chaque département, peuvent accompagner les enseignants dans la construction de ces projets et l'installation d'un média scolaire dans les écoles et les établissements.

Denis Tuchais, le délégué académique à l'EMI, coordonnateur du CLEMI, travaille conjointement avec la DAAC, la CARDIE, la DANE, la DAVLC pour vous accompagner.

- **La formation des enseignants et cadres**

Tout d'abord, chaque enseignant du second degré a pu s'inscrire, dès la rentrée, parmi les onze dispositifs de formation proposés par la DAFPEN sur cette thématique en inscription individuelle.

Les établissements, les réseaux d'établissement, les bassins peuvent aussi s'emparer des dispositifs de formation territoriale qui s'inscrivent dans le plan de formation du pôle Valeurs

(<https://acolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/appropriation-des-valeurs-de-la-republique-snu-reserve-citoyenne/publication-du-livret-du-pole-valeurs>).

Le délégué académique à l'éducation aux médias et à l'information, les délégués départementaux du CLEMI sont mobilisés pour accompagner les inspecteurs, directeurs d'école et chefs d'établissement à la mise en œuvre de projets EMI dans les écoles et établissements mais aussi sur les questions relatives aux « mésusages » des écrans (cyber harcèlement, visionnage d'images violentes, addiction aux écrans) ainsi que sur les aspects juridiques propres à ce domaine (droit à l'image et à la voix, droit d'expression et de publication des élèves, traitement de situations liées aux réseaux sociaux).

- **Le renforcement du partenariat entre les médias locaux, les écoles et les établissements**

Le partenariat avec les médias locaux, régionaux, nationaux est une plus-value pédagogique pour accompagner les projets EMI en école et établissement.

Le délégué académique à l'éducation aux médias et à l'information, coordonnateur du CLEMI, les délégués départementaux du CLEMI sont les relais pour organiser des rencontres avec les journalistes, en particulier lors de la Semaine de la presse et des médias à l'Ecole. Ce dispositif a été renforcé par le ministère et de nouvelles ressources sont mises à disposition, à l'instar de la plateforme LireLactu.fr (accès gratuit à des titres de presse nationale et internationale).

Au-delà, il est souhaitable que les projets d'éducation aux médias et à l'information construits avec l'appui des médias locaux puissent être envisagés tout au long de l'année. Ils peuvent faire l'objet d'une contractualisation entre l'école, l'établissement et le média, qui définit les attentes et le rôle de chacune des parties dans une visée pédagogique et au bénéfice de chaque élève.

La nouvelle présentation du site académique permettra aux usagers de l'Ecole de trouver des informations, des ressources. Un espace dédié à l'EMI à destination des personnels sera créé sur le Portail Pédagogique Académique (PPA).

Je compte donc sur votre mobilisation auprès des équipes pour mettre en œuvre ce parcours décisif pour les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences de futurs citoyens numériques.

21 SEP. 2021

Sophie BEJEAN



La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Sophie Béjean